

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 20 septembre 2017 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille dix-sept, le vingt septembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 14/09/2017

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Canton de Fronsac				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur BEC	X	Monsieur MARIEN		Monsieur LAURET	X	Monsieur GALINEAU	
Monsieur COMBILLET		Madame EYHERAMONNO	X	Monsieur VALLADE	X	Monsieur CANUEL	
Madame REGIS	X	Madame AMOUROUX		Monsieur BROUDICHOUX		Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GRELAUD	X	Monsieur GALAND		Monsieur MARTINERIE			
Monsieur BESSON	X	Madame PEYREFITTE		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur GANDRE	Ex	Monsieur RIGAL	
Monsieur MAROIS	Ex	Monsieur MARTINEZ		Monsieur BAILAN		Monsieur NOEL	
Monsieur BERTHOME (V/Pdt)	Ex	Monsieur PAIGNE		Monsieur LABRIEUX		Monsieur VILLAR	
Monsieur ROUSSET (V/Pdt)	X	Madame ROUEDE		Monsieur BERNARD		Madame VERIT	
Madame GANTCH (V/Pdte)	X	Madame KRIER		Monsieur RIVEAU		Monsieur CORONAS	
Monsieur ABANADES (V/Pdt)	X	Monsieur AUDINET		CDC du Pays de St Aulaye			
Monsieur RESENDE (V/Pdt)	X	Monsieur MESPLEDE		Monsieur DELAVIE (V/Pdt)	X	Monsieur SEBART	
Monsieur GRELOT	X	Monsieur COSNARD		Monsieur GENDREAU		Monsieur BERNARD	
Madame VIANDON	Ex	Monsieur REIS-FILIPPE	X	CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur FOULHOUX	X	Monsieur DARQUEST		Monsieur RENARD (V/Pdt)	X	Monsieur QUERION	
Monsieur VACHER (V/Pdt)	X	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur BOULAN		Madame GRACIA	
Monsieur ROBIN	X	Madame LEMOINE		Monsieur HAPPERT	X	Monsieur JAUBLEAU	
Monsieur GUILHEM		Monsieur NADEAU		Monsieur BLAIN	X	Monsieur SAINQUANTIN	
CDC du Cubzaguais				CDC du Canton de Blaye			
Monsieur GUINAUDIE (V/Pdt)	X	Monsieur COURSEAUX		CDC du Canton de Blaye			
Madame MONSEIGNE	X	Madame LARRIEU		Monsieur DUEZ (V/Pdt)	Ex	Madame MERCHADOU	
Monsieur RAYNAL		Madame COUPAUD		Madame GOUTTE	X	Monsieur MOURLOT	
Monsieur GRANCHERE	Ex	Madame GUINAUDIE		Monsieur ARRIVE	X	Monsieur MOULIN	
Monsieur ARNAUD		Monsieur MERCADIER		Monsieur LORIAUD (V/Pdt)	X	Monsieur ARNAUDIN	
Monsieur FAMEL	X	Monsieur TABONE		Monsieur CARREAU	X	Monsieur IMBERT	
Monsieur QUILLET	Ex	Monsieur MEYERVILLE	X	Monsieur LIMOZI	Ex	Monsieur FRAPPE	

Accuse de réception en préfecture
033-253306617-20170920-2017-62-DE
Date de télétransmission : 22/09/2017
Date de réception en préfecture : 22/09/2017

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur LACHAIZE	Ex	Monsieur MONTAUD	X
Monsieur AUTIER	X	Monsieur BAGUET	

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
 Madame HARDY, Conseillère Départementale de la Gironde (canton de Libourne)
 Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Départemental de la Gironde (canton de Fronsac)
 Monsieur BOIDÉ, Conseiller Départemental de la Dordogne (canton de Villefranche de Lonchat)
 Monsieur YERLES, Conseiller Départemental de la Gironde (canton de Lussac)
 Monsieur CANTET, Trésorier de Coutras

En ouverture de séance, sur les 48 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 20 septembre 2017, 30 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

Accusé de réception en préfecture
 033-253306617-20170920-2017-62-DE
 Date de télétransmission : 22/09/2017
 Date de réception préfecture : 22/09/2017

DELIBERATION N° 2017 - 62**Objet : Autorisations de Programme/Crédits de Paiement 2017****Rapporteur : Jacques DELAVIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2017-12 en date du 05 avril 2017 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2017.

1- Modification d'une Autorisation de Programme : l'acquisition de véhicules lourds + Remorques 2017-2018

Au vu de l'état du parc roulant vieillissant et de l'activité habituelle du SMICVAL, il est prévu un plan d'investissement pluriannuel afin de couvrir les besoins récurrents de renouvellement des véhicules.

Pour 2017, il est prévu de commander le matériel roulant suivant, avec livraison et fin de paiement sur 2018 pour un montant total de **705 216.00 € TTC** :

- **Un camion Ampliroll**
- **Un camion grue**
- **Une remorque FMA**
- **Une BOM bicompartimentée 26 T**

Il apparaît nécessaire d'augmenter l'enveloppe globale de cette AP/CP, soit + 58 872 € pour les raisons suivantes:

- Des demandes complémentaires de la part du SMICVAL visant à améliorer la performance et la disponibilité opérationnelle du matériel roulant à commande (pour moitié de l'écart budgétaire): maintenance préventive renforcée du matériel, formation de nos agents mécaniciens, ajout d'une fonctionnalité de pesage sur le camion grue, d'une barre anti-encastrement, d'un ralentisseur sur boîte-auto et augmentation de la capacité du bras de la grue
- Une sous-estimation de la part des fournisseurs lors de l'édition des premiers devis il y a 18 mois, que nous avons corrigé à la relecture de nos besoins.

Le nouvel échéancier prévisionnel des crédits de paiement figure au tableau ci-après et pour un montant total de **764 088 € TTC** :

Postes de Dépenses	CP 2017 en TTC	CP 2018 en TTC	TOTAL en TTC
Annonces marchés	216 €		216 €
1 camion Ampliroll	36 500 €	120 683 €	157 183 € (+5 183 € sur les CP 2018)
1 camion grue	40 000 €	222 489 €	262 489 € (+ 74 489 € sur les CP 2018)
1 remorque FMA	21 000 €	58 200 €	79 200 € (-20 800 € sur les CP 2018)
1 BOM Bicompartimentée NO	57 500 €	207 500 €	265 000 € (montant Inchangé)
Total des dépenses/an	155 216 €	608 872 €	764 088 €
Total AP TTC			764 088 € (+58 872 € sur les CP 2018)

Accusé de réception en préfecture
 055 25530617-20170920-2017-62-DE
 Date de télétransmission : 22/09/2017
 Date de réception préfecture : 22/09/2017

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir accepter la proposition ci-dessus.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (30 délégués présents, sur 48 délégués en exercice) décide :

Article 1 :

De modifier l'Autorisation de Programme : l'acquisition de véhicules lourds + Remorques 2017-2018, comme décrite ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
FAIT A ST DENIS DE PILE, le 20 septembre 2017

Le 2^{ème} Vice-Président Délégué,
S. JINAUDIE
ST DENIS DE PILE
33010
05 57 55 30 70
SMICVAL du Libournais Haute-Garonne

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20170920-2017-62-DE
Date de télétransmission : 22/09/2017
Date de réception préfecture : 22/09/2017